

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 061-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0321

Déposée le: 10.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



PA 2014-17: contributions pour paysages

Une nouvelle forme de contribution a été retenue pour la mise en place de la PA 2014-17, celle liée aux paysages.

Depuis 2011 différents projets pilotes ont été étudiés, dont un dans les Franches-Montagnes, qui se trouvent à la frontière entre les cantons de Berne et du Jura.

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), dont un tiers du financement est assuré par le canton de Berne, a été choisie pour développer les outils nécessaires pour qualifier ce genre d'éléments ; au cours de cette étude, la FRI a aussi pu acquérir l'expérience qu'il faut pour définir ce type de recherche.

Le Jura bernois est une région qui ressemble de par ses paysages à celle étudiée par la FRI. Dernièrement nous avons appris que, pour le canton de Berne, seules les régions situées dans un Parc régional tel que celui du Chasseral pouvaient bénéficier en 2014 de ces nouvelles contributions ; cela fait que seule la moitié des exploitations agricoles du Jura bernois qui se trouvent dans le périmètre du Parc aura droit à cette aide en 2014, l'ancien district de Moutier étant exclu pour cette année.

L'auteur de l'interpellation pose les questions suivantes :

1. Alors que le canton de Berne est copropriétaire de la FRI, pourquoi n'a-t-il pas profité de cette expérience pour le Jura bernois afin que l'ensemble de la région puisse disposer en 2014 des contributions paysagères, sachant que toute la région a des paysages semblables et de grande qualité ?
2. Qu'est-ce que le canton entend entreprendre pour éviter cette inégalité de traitement dans le Jura bernois ?
3. Est-ce que le canton de Berne a encore des possibilités pour rattraper auprès de la Confédération les crédits qui correspondent ?